

Thouaré-sur-Loire le 23/04/18

## **PDU : les élus thouaréens défavorables au projet**

Les élus émettent un avis défavorable au projet, de la même manière que les villes de Sainte-Luce-sur-Loire et Carquefou, considérant que l'Est de l'agglomération nantaise n'est pas pris en considération.

Le 16 février 2018, le Conseil métropolitain de Nantes Métropole a arrêté le projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2018 – 2027, perspectives 2030. Ce document décrit la stratégie et l'action de la Métropole en matière de déplacements pour les années à venir. Le futur PDU métropolitain fera l'objet d'une enquête publique du 6 juin au 6 juillet 2018.

Lors du Conseil municipal du 23 avril dernier, Monsieur le Maire, Serge Mounier, a expliqué les raisons de ce vote : « Globalement, le PDU met en avant certaines avancées. La voiture et les conducteurs ne sont plus stigmatisés. De par sa situation géographique, Thouaré-sur-Loire reste fortement impactée par les flux automobiles. C'est pourquoi, nous adhérons à la volonté de Nantes Métropole de prolonger les réseaux de transport structurants au-delà du périphérique, dans une organisation plus transversale, sans passer par Nantes. Nous militons d'ailleurs de manière récurrente, pour des liaisons de transports entre les communes de Thouaré-sur-Loire, Mauves-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire et Carquefou, notamment afin de mieux desservir les zones d'activités route de Paris.

Bien évidemment, nous nous inscrivons pleinement dans une dynamique de mobilité apaisée. Malheureusement, un certain nombre de manquements ressortent de ce PDU. Les moyens annoncés ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. 300 000 déplacements quotidiens supplémentaires sont attendus d'ici 2030. Nantes Métropole vise 72% de déplacements en modes alternatifs (co-voiturage, marche, vélo et transport en commun) ; un objectif déconnecté de la réalité des pratiques des Thouaréens, sans compter que les territoires métropolitains ont un accès disparate aux transports en commun. Les déplacements constituent un enjeu majeur pour la Métropole en général, et pour Thouaré-sur-Loire en particulier, avec l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles activités économiques. Il est de notre responsabilité de mettre en place des moyens de déplacements adaptés, afin de préserver la qualité de vie de nos concitoyens. L'engorgement de Thouaré-sur-Loire et du Nord-Est de l'agglomération paralyse les habitants et les entreprises. C'est pourquoi, nous attendons des réponses précises de la Métropole, car il existe des solutions pour Thouaré-sur-Loire, comme :

- le développement d'un maillage plus dense permettant de mieux desservir les futures zones de logement (notamment autour de la ZAC des deux ruisseaux)
- des liaisons Est-Ouest entre Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire avec le franchissement du ruisseau du Guette-loup
- des liaisons renforcées entre Sainte-Luce-sur-Loire, Carquefou et Thouaré-sur-Loire
- l'aménagement d'un rond point sécurisé au carrefour de la rue des buissons et de la route de Paris (Ébaupin)
- la desserte des zones d'activités non prises en compte par la Métropole
- l'implantation de parkings de covoiturage plusieurs fois refusée par Nantes Métropole

Une réflexion sera lancée prochainement sur le devenir de la route de Paris, qui doit être requalifiée. Nous demandons à y être pleinement associés. Certes, loin d'être une fin en soi, le PDU servira de socle à une ambition de co-construction des déplacements métropolitains pour demain. Néanmoins, nous attendons aujourd'hui des éléments concrets pour nous permettre de tendre vers les objectifs ambitieux de ce PDU. C'est la raison pour laquelle, en tant que représentant des Thouaréens, je me suis abstenu sur le vote du PDU ».